THE CREDIT UNIONS AND CAISSES POPULAIRES ACT NOTICE OF CHANGE OF DIRECTORS

1. NAME OF CREDIT UNION/CENTRAL	ADDRESS
NOTICE IS HEREBY GIVEN THAT ON	, THE CREDIT UNION/CENTRAL:
NAME	ADDRESS
3. NOTICE IS HEREBY GIVEN THAT ON , THE (date) FOLLOWING PERSONS BECAME DIRECTORS OF THE CREDIT UNION/CENTRAL:	
NAME	ADDRESS
4. DATE	SIGNATURE OF OFFICER OF THE CREDIT UNION/CENTRAL

Instructions: State full name and residence addresses. Post office box number alone is not acceptable. The notice must be submitted together with the appropriate filing fee. (\$5.00, payable to Minister of Finance)

Réservé au ministère N^o Formule 5

LOI SUR LES CAISSES POPULAIRES ET LES CREDIT UNIONS

AVIS DE CHANGEMENT DES ADMINISTRATEURS

DÉNOMINATION SOCIALE DE LA CAISSE POPULAIRE OU DE LA CENTRALE	ADRESSE
2. AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE LE (date) NOMMÉES CI-DESSOUS ONT CESSÉ D'ÊTRE ADMINISTRATEURS	, LES PERSONNES DE LA CAISSE POPULAIRE OU DE LA CENTRALE:
NOM	ADRESSE
3. AVIS EST PAR LA PRÉSENTE ÉGALEMENT DONNÉ QUE LE , LES PERSONNES (date) NOMMÉES CI-DESSOUS SONT DEVENUES ADMINISTRATEURS DE LA CAISSE POPULAIRE OU DE LA CENTRALE:	
NOM	ADRESSE
4. DATE	SIGNATURE DU DIRIGEANT DE LA CAISSE POPULAIRE OU DE LA CENTRALE

Directives: Donner les noms et les adresses personnelles au complet. Un numéro de case postale ne suffit pas.. L'avis doit être soumis avec le droit de dépôt exigible. (5 \$ à l'ordre du ministre des Finances).